

DOCUMENT UNIQUE retour d'expériences 5 ANS APRÈS

Maîtriser le risque professionnel en évaluant régulièrement ses différents facteurs : tel est le nouvel enjeu de la prévention au sein de l'entreprise. Ce dossier fait le point sur les retours d'expériences de la pratique d'évaluation des risques

en entreprise, cinq ans après la parution du décret relatif au « document unique d'évaluation ». Il met en évidence la dynamique enclenchée dans les établissements qui ont décidé d'en faire un enjeu de management.



Cinq ans après la publication du décret du 5 novembre 2001 qui institue le « document unique » transcrivant au sein des entreprises les résultats de l'évaluation des risques, peut-on en mesurer l'impact ? En l'absence d'une étude exhaustive au niveau national, plusieurs initiatives régionales permettent de dégager des éléments de réponse. En outre, l'analyse des demandes d'assistance technique et d'aide documentaire traitées par le département Expertise et Conseil technique de l'INRS en précise la pertinence.

« Document unique » et gestion de la sécurité

Approches convergentes

Depuis 2001, les services de l'État (inspection du travail) et les organismes de Sécurité sociale (CNAMTS, CRAM, CGSS, INRS) ont été fortement sollicités par les entreprises (voir articles suivants). D'où l'intérêt d'organiser ensemble, au niveau régional, un premier retour d'expériences sur les pratiques d'évaluation des risques en entreprise. Tel était l'objectif du forum Aravis-CRAM Rhône-Alpes-DRTEFP⁽¹⁾ organisé à Lyon l'an dernier. En 2001, constate le document de synthèse⁽²⁾ de cette journée, la contrainte liée au devoir de mise en conformité au décret de toutes les entreprises « a généré des inquiétudes et des attentes (...). Au début, la recherche du bon outil a souvent occulté l'objectif final d'évaluation ». Et la forme a pris le pas sur le fond. Cette première phase a pourtant débouché sur une nouvelle étape. Il s'agit de tirer profit des retours d'expériences pour améliorer l'organisation de la prévention dans l'entreprise. En la matière, les secteurs de l'industrie lourde ont été précurseurs. Les entreprises déjà dotées d'une culture de gestion des risques comme celles appartenant à l'industrie chimique, pétrolière ou métallurgique ont été confrontées à la formalisation des résultats d'études déjà engagées depuis de longues années. Les autres ont souvent découvert

la démarche d'évaluation des risques qui s'impose pourtant depuis 1991. Brigitte Andéol, chargée de mission au département Expertise et Conseil technique à l'INRS, fait le même constat (article suivant): « L'interrogation initiale sur la mise en forme du document unique et les formulaires "prêts à l'emploi" évolue maintenant vers la demande de méthodes et d'outils logiciels. » La gestion du risque, qu'il soit financier, juridique, économique ou social, commence à entrer dans la culture du management. Cependant, les enjeux varient selon les secteurs d'activité et la taille des établissements.

• Mise en œuvre inégale

Les résultats de l'enquête régionale⁽³⁾ *Évaluation des risques professionnels: où en sont les entreprises régionales?* de l'Aract Limousin, publiés en janvier 2006, montrent la diversité de la sensibilité à ces questions. 85% des entreprises connaissent le décret. L'information est passée par différents canaux: pouvoirs publics, conseils juridiques et comptables. Les fédérations professionnelles y ont largement contribué. Parmi les entreprises de plus de 50 salariés, 87% des entreprises sont informées. Lorsque l'effectif varie de 1 à 9: 57% seulement en ont eu connaissance. Si l'on examine la mise en œuvre proprement dite, 66% d'entre elles ont réalisé la démarche d'évaluation formalisée dans un document unique.

En général, le document a été réalisé deux à trois ans après le décret. D'autres sources nationales confirment cette mise en œuvre inégale. Dans les activités de la construction, les organismes professionnels tels que la FNB et la Capeb, ainsi que l'OPPBTP, se sont mobilisés pour faire passer l'information et disposent d'outils spécifiques. L'enquête Ifop-Norisko⁽⁴⁾, réalisée début 2006, constate que « la très grande majorité des entreprises de ce secteur connaissent le décret ».

• Difficultés multiples

En Limousin, une entreprise sur trois ayant rédigé le document unique révèle que cela lui a occasionné des difficultés. « Le manque de moyens et notamment de temps, de capacités de financement et de compétences techniques est souvent évoqué, surtout dans les TPE », confirme Gilles Diot⁽⁵⁾, chargé d'études au ministère en charge du Travail. Une fois le repérage des risques les plus courants réalisé, les obstacles rencontrés sont multiples. Certains événements rares ou les risques à effets différés sont difficiles à déceler. Dans cette situation, la consultation des salariés et leur participation sont précieuses. Autre obstacle rencontré, généralement relevé avec le retour d'expériences: l'appréciation des conséquences possibles des risques. La connaissance des indicateurs de gravité, de fréquence et de probabilité d'apparition d'ac-



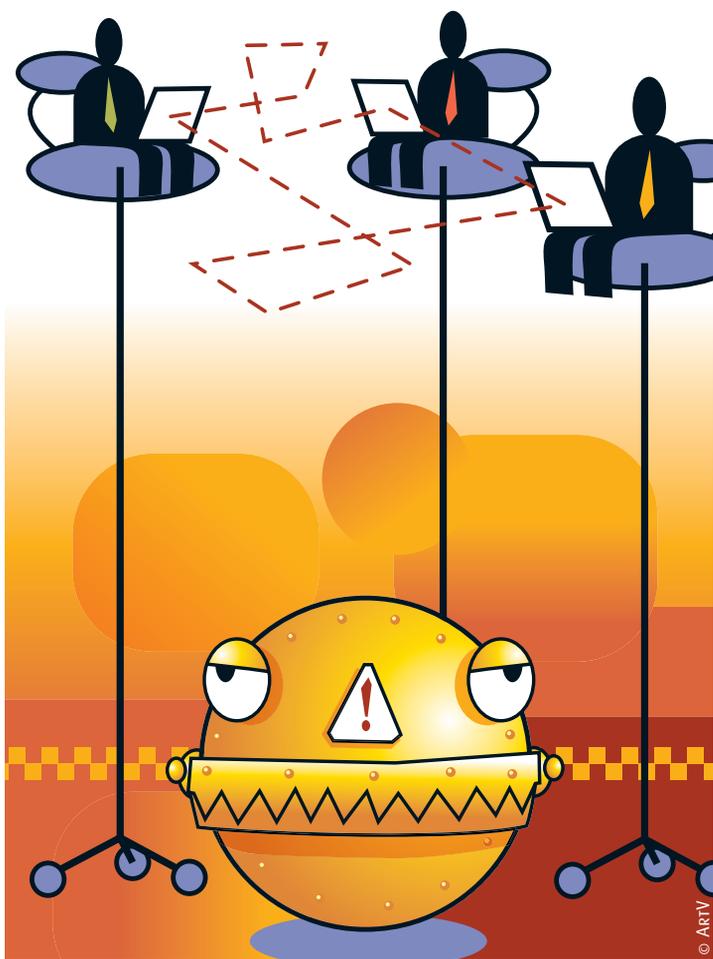
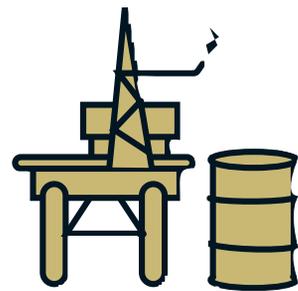
cident ou d'incident concourt à l'évaluation des risques et contribue à les hiérarchiser. Ce travail qui suit le repérage des risques pose le problème de la formalisation du niveau de risque résiduel à un moment donné. En l'absence d'études précises, la pratique la plus courante des entreprises consiste à classer les risques identifiés en plusieurs groupes en tenant compte d'une cotation gravité/fréquence. La

sence de compétences internes à l'entreprise, le recours à des intervenants externes peut apporter une aide. L'enquête en Limousin montre que 21% des entreprises ont fait appel à un conseil ou un relais extérieur. Dans les PME-TPE, c'est souvent l'expert-comptable ou bien une personne-ressource de la chambre professionnelle. «Cela va de la simple sous-traitance, à l'accompagnement par un dispositif de coconstruc-

de demandes d'aide auprès de l'Aract. Enfin, mentionnons un autre obstacle rencontré par toutes les entreprises qui ont engagé une démarche d'évaluation : la difficulté de motiver les salariés au-delà d'une période de trois à quatre ans.

• De l'évaluation au plan d'actions

La réalisation du « document unique » n'est pas l'objectif ultime. La circulaire d'application du 18 avril 2002 le précise : «L'évaluation des risques n'est pas une fin en soi. La démarche trouve sa raison d'être dans les actions de prévention qu'elle va susciter.» Dans ce domaine également, les situations sont très diverses en Limousin : 98% des entreprises de plus de 50 salariés ayant répondu à l'enquête ont planifié des actions, contre 46% seulement pour celles de moins de 10 salariés. La planification des actions de réduction des risques professionnels et la mise à jour du document unique sont indissociables. Or le décret du 5 novembre 2001 impose une révision annuelle de ce dernier. L'examen des pratiques de terrain montre que certaines entreprises appliquent cette mesure à la lettre. Il s'agit d'un simple suivi de façon comparable à un contrôle périodique. D'autres, très minoritaires, réalisent cette mise à jour au fur et à mesure de l'évolution du risque professionnel au sein de l'établissement. C'est notamment le cas à l'occasion de la mise en



priorité d'actions de prévention relève d'une décision de management et fait intervenir plusieurs critères tels que le coût de l'investissement, l'impact sur les conditions de travail, la répartition des moyens. En l'ab-

tion», souligne une étude de l'Aract⁽⁶⁾-DRTEFP Languedoc-Roussillon publiée en 2006. Pour preuve de ce besoin d'accompagnement : l'enquête réalisée en Limousin a suscité plus d'une centaine



FRANCE - ALLEMAGNE Regards croisés

Accompagner les différents acteurs de la santé et la sécurité des travailleurs français et allemands : tel est l'objectif de l'Euro-Institut de Kehl, Allemagne. Créée en 1994 avec la naissance du marché unique européen, cette instance transfrontalière a organisé en 2006 un forum intitulé : «*Regards croisés sur l'évaluation des risques*». Afin de mettre en évidence les convergences mais aussi les différences, des équipes binationales constituées des organismes de contrôle et de prévention ont mené en 2005 et début 2006 une analyse commune dans six entreprises du bâtiment et de la métallerie en Alsace et en Bade-Wurtemberg. «*Malgré les différences de culture et des traditions sociales spécifiques, les pratiques de gestion ne sont pas si éloignées*, constate Bernard Leseux, ingénieur-conseil régional adjoint de la CRAM Alsace-Moselle. *Cependant, nos homologues allemands sont assez surpris de l'importance accordée à la formalisation de l'évaluation dans le document unique.* »

Approches convergentes

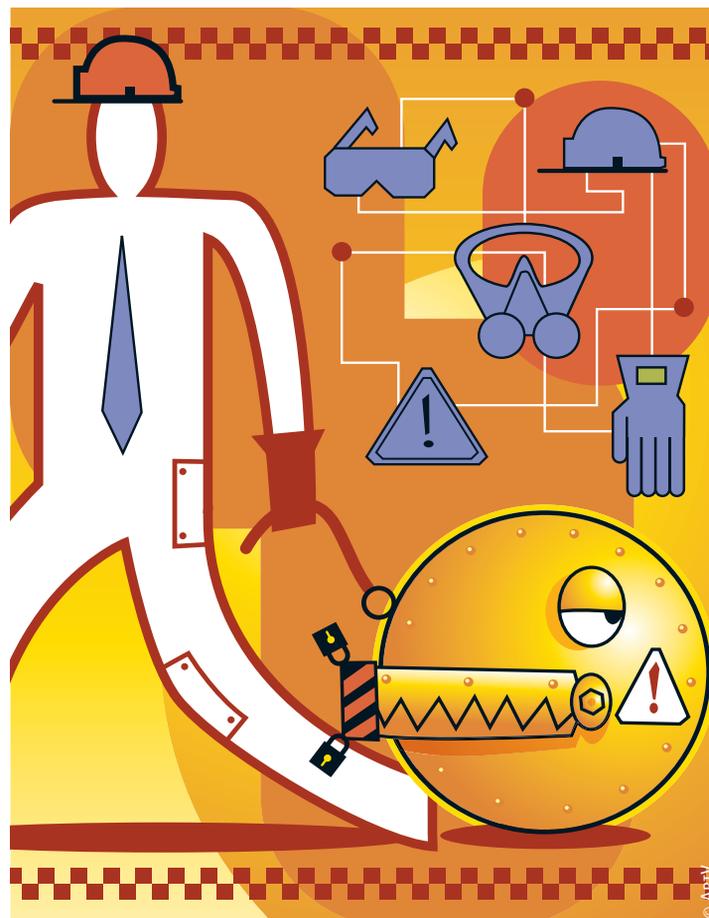
œuvre de la transformation d'équipements de travail ou de nouveaux projets.

• Une perception plus positive

Au moment de sa publication, les chefs d'entreprise ont souvent perçu cette nouvelle obligation comme une contrainte administrative. D'autant qu'ils s'interrogeaient sur ses implications judiciaires en cas d'accident. Avec le recul de deux ou trois ans, cette préoccupation est moins marquée. Les entreprises dotées de moyens étoffés de gestion de la sécurité du travail ont su en tirer parti. L'enquête en Limousin montre que près d'une entreprise sur deux estime que le document unique a contribué à améliorer la sécurité; une sur quatre pense que ce texte a permis une prise de conscience. Plus difficile à interpréter, mais significatif: une sur quatre estime n'avoir aucun risque. Mais ce sont, principalement, les effets indirects qui contribuent le plus à modifier la perception initiale.

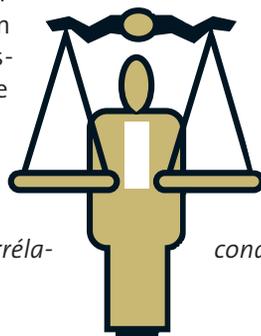
• L'impact sur le management

«Les efforts d'information et de formation des salariés qui ont accompagné les démarches d'évaluation des risques au sein des entreprises ont eu des effets largement positifs», constate Gilles Diot. Ils ont notamment contribué à la sensibilisation générale aux questions de santé et sécurité au travail.» En ce qui concerne les entreprises, comme le montre le retour d'expériences en région



Rhône-Alpes, «la démarche se révèle finalement différente de celle qui était prévue. Elle ne s'inscrit pas dans un temps précis; elle est, au contraire, destinée à évoluer au fil des corrections opérées, chaque amélioration en appelant souvent d'autres». La dynamique enclenchée devient un facteur de progrès. Lorsqu'elle est menée à son terme, la démarche d'évaluation participe à la gestion du risque professionnel. C'est ce que constate la CRAM Aquitaine(?) dans une étude réalisée en 2005: «Il existe une forte corréla-

tion entre la participation des instances représentatives du personnel et la conduite des démarches d'évaluation des risques en entreprise.» «Elle replace la santé-sécurité dans l'agenda de l'entreprise, en particulier par l'adoption des systèmes de management de la santé et de la sécurité, observe Éric Draï, chargé d'étude au département Homme au travail de l'INRS. L'évaluation des risques, formalisés dans le document unique, constitue une base pour mettre en œuvre un tel système. À condition de prendre en



compte les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention définies par la branche Accident de travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale (?). Ces valeurs et ces pratiques, souligne Éric Draï, permettent d'ancrer durablement la démarche de prévention dans le management, avec une réelle politique de maîtrise des risques et en cohérence avec les autres démarches de management de l'entreprise.» Car les effets positifs dépassent le cadre strict de la santé et sécurité au travail, comme le note Isabelle Palud-Gouesclou, du ministère en charge du Travail. «On constate une cohérence accrue dans l'application des règles et notamment celles du droit du travail, du droit de l'environnement et au-delà.» Reste à faire vivre dans le temps la dynamique engagée. Et, pour bon nombre de PME et TPE, à mettre au point des outils collectifs et des actions inter-entreprises. Autant de problèmes évoqués à Lyon dans le cadre du forum en novembre 2005. «Nous encouragerons toute démarche de gestion de la prévention pouvant aller jusqu'au système de management», note Jean-Paul Poizat, ingénieur-conseil à la CRAM Rhône-Alpes. L'objectif est de réduire les risques. Cela suppose qu'ils soient répertoriés et leur incidence évaluée. Dans cette optique, le document unique permet de se donner des objectifs de management de la sécurité. Pour les PME et les TPE, une bonne solution est d'engager des actions collectives. C'est un moyen d'abaisser les coûts, d'enrichir les échanges et de bénéficier d'une émulation.»



Brigitte Andéol, expert au département Expertise et Conseil technique de l'INRS, analyse l'évolution des demandes d'assistance technique et d'aide documentaire au cours des trois dernières années.

Les branches professionnelles, les associations territoriales d'industriels et les services de santé au travail interentreprises ont un rôle essentiel à jouer et le Réseau prévention de la Sécurité sociale s'est déjà engagé dans des actions avec ces partenaires. Ces démarches collectives devront être adaptées aux entreprises et prendre en compte les valeurs et les bonnes pratiques définies par sa branche Accidents du travail et maladies professionnelles.

1. Aravis (Agence Rhône-Alpes pour la valorisation par l'innovation sociale et l'amélioration des conditions de travail/réseau Anact)-CRAM-DRTEFP (Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle).

2. www.risques-pme.fr

3. Enquête réalisée par le cabinet Optima à la demande de la DRTEFP auprès d'un échantillon représentatif de 2 035 établissements : sur 600 retours, 348 ont été exploités. Les entreprises de moins de 10 salariés ont peu participé à l'étude : 12% de retour contre 87% pour les plus de 50 salariés. Ce travail préalable s'est prolongé par des entretiens avec des responsables d'entreprise des départements du Limousin.

4. 2^e édition du baromètre Norisko sur la prévention des accidents.

5. Les Jeudis du Centre national des risques industriels, Bourges, le 29 septembre 2005 *Retour d'expériences sur le document unique.*

6. Aract : *Démarches d'évaluation et de prévention des risques professionnels : quels impacts dans les entreprises et sur les pratiques des acteurs ? 2006.*

7. *Évaluation des risques professionnels dans l'entreprise. Bilan déc. 2005.* www.cram-aquitaine.fr

8. *Politique de maîtrise des risques professionnels. Valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention.* INRS ED 902, 2003.

J.-P. R.

La demande d'assistance **reste forte**

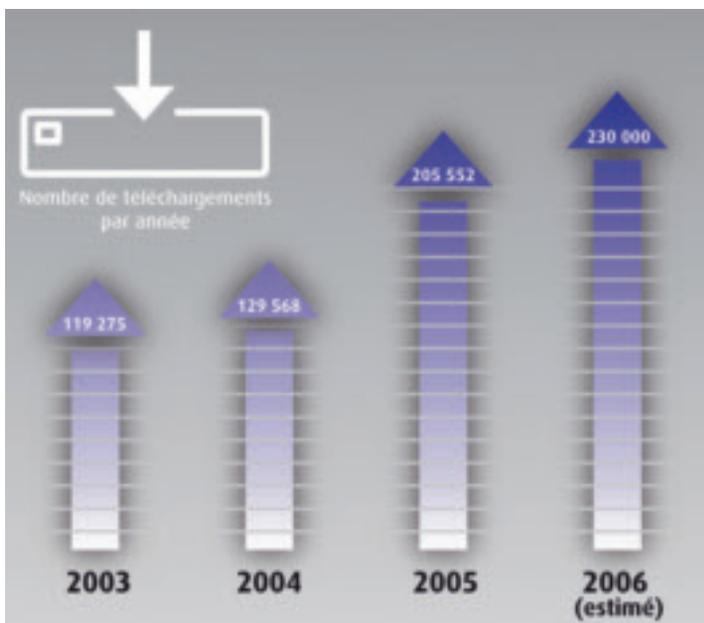
La demande d'assistance et d'aide documentaire relative à l'évaluation des risques adressée à l'INRS s'accroît. Pour preuve : l'augmentation constante, depuis 2003, des consultations du site internet de l'INRS (cf. schéma ci-dessous).

Un contexte favorable...

Premier facteur : avec la mise en place, au cours de la dernière décennie, d'un espace européen de la sécurité et de la santé au travail, de nouvelles règles s'imposent à toutes les entreprises : évaluation des risques formalisée, en France, par l'élaboration d'un document unique ; directives bruit, vibration, atmosphères explosives. Second facteur notable :

l'opinion publique est désormais très attentive à la notion de risques, notamment, aux substances chimiques et aux rayonnements non ionisants, mais aussi aux risques psychosociaux, à la violence, au stress ainsi qu'au harcèlement. Les réponses, qu'elles soient ponctuelles ou plus élaborées, ont souvent révélé des besoins documentaires nouveaux auxquels les différents départements de l'INRS concernés se sont attachés à répondre. Dans ce domaine, l'institut dispose actuellement d'une gamme étoffée de brochures et de guides d'aide à l'évaluation des risques. Ces documents prolongent le travail d'étude et d'analyse des risques lancé voilà plusieurs décennies : recherche sur les causes d'accidents dans un premier temps, sur le diagnostic des risques en entreprise ensuite. Au cours de la dernière décennie, les publications de l'institut se sont enrichies de documents plus spécifiques. Les nombreux groupes de travail qui se sont constitués avec le réseau de la CNAMTS, des CRAM et/ou des branches professionnelles répondent ainsi à la demande des partenaires sociaux. Le catalogue de produits d'information de l'INRS s'est ainsi

Évolution des téléchargements de la brochure ED 840 entre 2003 et 2006



L'INRS dispose d'une gamme étoffée de brochures, parmi lesquelles la brochure ED 840, intitulée Évaluation des risques dans les PME-PMI, qui a vu ses téléchargements progresser ces dernières années.

La demande d'assistance reste forte

Publications récentes

• Le catalogue de l'INRS s'enrichit :

- *Évaluation des risques professionnels en abattoirs et atelier de découpe*, ED 898
- *Les commerces alimentaires de proximité, aide à l'évaluation des risques*, ED 925
- *Travail et chaleur d'été*, ED 931
- *De l'évaluation des risques au management de la sécurité au travail*, ED 936
- *Vers le management de la santé et la sécurité*, ED 948

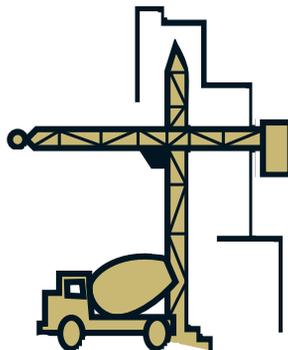
• Rééditions ou documents plus anciens :

- *Évaluation des risques dans les PME-PMI*, ED 840
- *Un premier jour*, DVD
- *Évaluation des risques professionnels - guide pour les industries graphiques*, ED 938
- *L'activité de muretage*
- *Aide au repérage des risques professionnels*, ED 965
- *Évaluation du risque incendie dans l'entreprise - guide méthodologique*, ED 970
- *Le point sur l'évaluation des risques professionnels*, ED 5018
- *Document unique ; questions-réponses*, ED 887.

étoffé (cf. encadré ci-contre). Tous sont téléchargeables en ligne sur le site internet de l'INRS qui propose également un dossier consacré à l'évaluation des risques. Indicateur significatif, ce document arrive au troisième rang des dossiers les plus consultés : environ 70 000 visites au cours des six premiers mois de l'année 2006. De même, la brochure *Évaluation des risques dans les PME-PMI*, ED 840, est téléchargée à un rythme annuel de plus de 200 000 exemplaires en 2006, comme en 2005.

... et évolutif

L'analyse plus spécifique des centaines de demandes traitées par le département Expertise et Conseil technique de l'institut au cours des douze derniers mois souligne cinq pôles d'intérêt relatifs à la documentation, aux méthodes et logiciels d'aide à l'évaluation, aux formats types de document unique accompagnés d'exemples. La plus forte demande a trait aux substances chimiques. Viennent ensuite les risques liés de troubles musculo-squelettiques et ceux occasionnés par les manutentions manuel-



les. La demande est par ailleurs fortement corrélée avec le traitement médiatique de l'actualité : crise de l'amiante et risque chimique, débats autour de la réglementation européenne Reach, directive bruit. Enfin, cette photographie des douze mois écoulés montre que près de trois demandes sur quatre concernent les activités tertiaires.

Par rapport aux deux années précédentes, on constate que l'interrogation sur la mise en

forme du document unique et les formulaires prêts à l'emploi évolue vers la demande de méthodes et de logiciels. Autre évolution notable : en 2006 la recherche de « ressources en formation » apparaît. Les entreprises ont pris conscience de la nécessité de mieux former, en interne, leur personnel et les membres élus. Cette évolution concerne également les sociétés de conseils.

J.-P. R.



« Un bon outil, mais qui nécessite une assistance »

La Fédération de l'imprimerie et de la communication graphique (FICG) représente 6 000 entreprises, dont 80 % de moins de 10 salariés. Comment s'est déroulée la mise en œuvre du document unique (DU) dans ce secteur ?

Benoît Moreau, ingénieur environnement-sécurité à la FICG, revient sur la démarche.

■ **Travail et Sécurité : Quelle était la situation en matière de sécurité dans le secteur de l'imprimerie, au moment de la parution du décret instituant le document unique en 2001 ?**

Benoît Moreau : Initialement, nous étions essentiellement concernés par la problématique de l'environnement, notamment du fait de l'emploi de produits chimiques dans nos activités. En termes de sécurité, nous nous contentions de suivre les réglementations. Les approches collectives résidaient dans le plan de mise en conformité machines et dans l'existence d'une convention nationale d'objectifs. Sur le terrain, cela se traduisait donc essentiellement par la réalisation et la diffusion de

guides de mises en conformité. L'arrivée du DU nous a fait basculer concrètement dans la problématique de la sécurité au travail en proposant une approche globale et structurante de la sécurité.

■ **Comment avez-vous procédé pour mettre en œuvre le DU ?**

B. M. : Il nous a fallu trouver les bons interlocuteurs. Nous avions besoin d'un cadre pour réaliser une telle démarche et nous ne savions pas à qui nous adresser. Nous nous sommes rapprochés de l'INRS – et notamment de sa chargée de mission, Brigitte Andéol – qui nous a aidés dans cette approche. Cela a d'ailleurs conduit à la réalisation d'un guide pour assister nos entreprises dans

l'élaboration de leur DU⁽¹⁾. Parmi les principaux risques mis en avant, le risque mécanique, le plus conséquent, présente d'importantes sources d'amélioration. Malgré un parc de machines en bon état, les études ont mis en avant un grand nombre de presque accidents. Le risque chimique commence, lui, à être bien maîtrisé. Les TMS en revanche sont encore relativement mal appréhendés et le risque routier est également insuffisamment considéré.

■ **Quel bilan peut-on en tirer aujourd'hui ?**

B. M. : Le retour d'expériences est difficile, nous possédons peu de statistiques. On sait que le DU n'est pas encore réalisé

« On rencontre de plus en plus d'imprimeries, à l'instar de la SIA, souvent de taille importante, qui ont saisi l'intérêt de la démarche et mettent en œuvre le principe d'amélioration. »



© DOMINIQUE DELPOUX POUR L'INRS

partout. Il semble que, si les actions de sensibilisation ont bien porté leurs fruits, la phase de prise en charge concrète de la sécurité n'est pas encore atteinte. Pour l'heure, les salariés se sont très peu approprié la démarche. Le port des EPI (chaussures de sécurité, bouchons d'oreilles...) n'est pas systématique. Les accidents du travail sont rares, la sécurité est donc surtout vécue comme une contrainte. En revanche, et c'est positif, on rencontre de plus en plus d'imprimeries, à l'instar de la SIA (cf. article page suivante), souvent de taille importante, qui ont saisi l'intérêt de la démarche et mettent en œuvre le principe d'amélioration continue.

■ Comment donner plus d'ampleur et d'efficacité à la prévention des risques ?

B. M. : Auparavant, on traitait les problèmes au cas par cas. Les actions étaient ponctuelles. Désormais, il nous faut réfléchir à l'ensemble des axes à améliorer, en partageant et mutualisant les connaissances et les expériences des différents acteurs, en collaborant avec les fournisseurs, etc. Des réseaux commencent à se mettre en place pour démarrer une réflexion le plus en

amont possible. Dans l'Orne par exemple, un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs travaille sur la prévention du risque chimique. Dans le même ordre d'idées, notre pôle d'innovation Amigraf^(?) travaille aujourd'hui à la mise au point de formations et d'outils opérationnels destinés aux entreprises artisanales. Un registre sécurité devrait bientôt être proposé. Ce type de structure constituera à l'avenir un bon organe de diffusion d'information vers les acteurs du secteur.

■ Et quel est votre regard personnel sur la question ?

B. M. : Le DU est un bon outil mais inapplicable sans assistance dans les plus petites entreprises. Les médecins du travail, très impliqués dans la démarche, jouent un rôle essentiel dans la transmission des informations : sans eux, il n'y aurait pas d'avancée possible. On est au commencement de quelque chose de nouveau. Il faut reconnaître qu'en matière de sécurité, nous avons dix ans de retard dans l'organisation et la mise en place de réseaux par rapport aux questions d'environnement par exemple. Mais en militant pour de meilleures conditions de travail, on améliorera par la même occasion l'image du secteur, ce qui à terme pourrait contribuer à développer notre pouvoir d'attractivité auprès des jeunes.

1. Guide ED 938, Évaluation des risques professionnels. Guide pour les industries graphiques (préresse, imprimerie offset).

2. Association des métiers et industries graphiques pour la formation professionnelle.

Propos recueillis
par C. R.



À l'occasion de son déménagement il y a un an et demi, l'imprimerie SIA a intégré un maximum d'éléments de sécurité dans ses nouveaux locaux, à partir des constats réalisés lors de l'élaboration du document unique (DU). Une illustration de terrain dans le secteur, porteuse de pistes de réflexion intéressantes.

Quand la n'est pas

Localisée à Lavour (Tarn), la nouvelle imprimerie SIA est devenue une référence en matière de prévention des risques professionnels. Depuis son ouverture en avril 2005, cet établissement appartenant au groupe Pierre Fabre intègre de multiples équipements pour assurer aux employés des conditions de travail sécurisées. C'est l'aboutissement d'une réflexion menée sur plusieurs années. « *Le document unique, on y travaille depuis cinq ans, dont un an et demi d'études techniques* », souligne Jean-Louis Potron, directeur. Ce DU a été l'occasion d'effectuer un état des lieux exhaustif des conditions de travail et des points de sécurité à améliorer, avant l'installation sur le nouveau site. Il illustre parfaitement la réflexion engagée par la profession pour élaborer un guide spécifique aux activités d'imprimerie. La démarche, initiée par la SIA, a impliqué de nombreux acteurs : la CRAM Midi-Pyrénées en la personne de Jacques Lauga, l'inspection du travail, le médecin du travail, le constructeur du bâtiment, le CHSCT et l'ensemble du personnel. « *Le CHSCT nous a aidés dans cette démarche globale. Nous avons aussi beaucoup échangé avec nos fournisseurs, la CRAM ou la médecine du travail. Cette dernière possède des outils performants pour le contrôle des points sensibles ou pour la mise à jour des fiches de données techniques* », note Loi Nguyen, directeur adjoint. C'est à l'occasion du déménagement que l'espace de



sécurité qu'une impression

travail a été réorganisé. L'environnement de travail est devenu plus spacieux. Tous les ateliers sont climatisés. Les flux de matière entrants et sortants ont été repensés et fluidifiés. Beaucoup a également été fait en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques. Afin de réduire les efforts de manutention, le papier est conditionné dans des colis de 12 kg maximum. Des transpalettes

La SIA en bref

La SIA emploie une centaine de personnes et comporte quatre grands services : le pré-presse, l'imprimerie offset, le façonnage et l'administratif et le commercial. Aucun de ces postes n'a connu d'accident du travail grave, et les statistiques en termes d'arrêt maladie sont inférieures à 3%. L'intérêt du DU est qu'il oblige à formaliser la démarche de prévention.

Les clients de la SIA sont localisés principalement dans le grand Sud-Ouest et la région parisienne.

Parmi eux : Airbus industrie, Albin-Michel, la Fédération française d'athlétisme, le groupe Pierre-Fabre, Paris Musées...

Le chiffre d'affaires de l'imprimerie est de 13,5 M €.

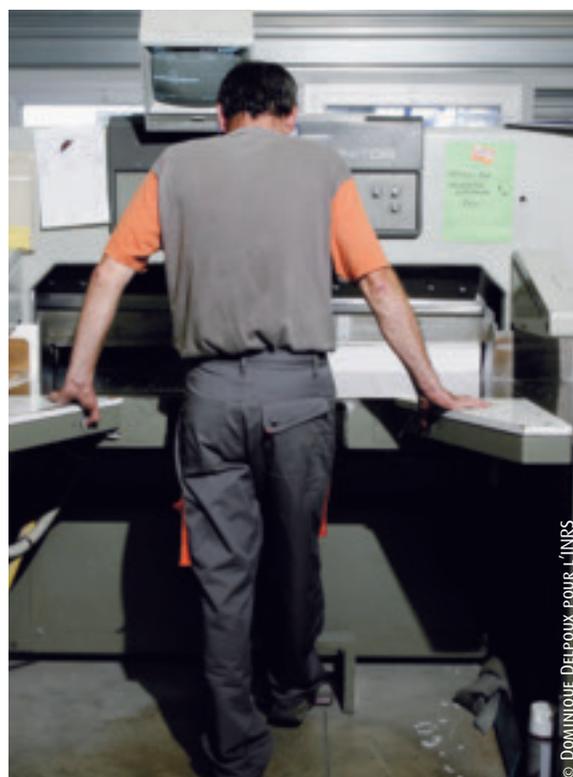


© DOMINIQUE DELPOUX POUR L'INRS



© DOMINIQUE DELPOUX POUR L'INRS

À l'imprimerie SIA située dans le Tarn, la rédaction du document unique a commencé il y a cinq ans. C'est à l'occasion de son récent déménagement que des améliorations dans les conditions de travail ont pu voir le jour : locaux climatisés et plus spacieux, panneaux antibruit, en laine minérale fixés au plafond, transpalettes hydrauliques, colis de 12 kg maximum, etc.



© DOMINIQUE DELPOUX POUR L'INRS

Quand la sécurité n'est pas qu'une impression



© DOMINIQUE DELPOUX POUR L'INRS

Chaque salarié dispose d'EPI : bouchons d'oreilles moulés, chaussures de sécurité, gants... un investissement qui se monte en moyenne à 100 euros par personne et par an.

hydrauliques facilitent également la manutention des palettes de papier et permettent d'ajuster la hauteur de travail aux besoins des différents postes. Une fosse a été creusée sous les presses offset, afin de permettre aux opérateurs de circuler sans avoir à se baisser, comme c'était le cas auparavant.

Une assistance technique en acoustique

Des EPI sont fournis à chacun. « Les investissements en EPI (bouchons d'oreilles moulés, chaussures de sécurité, gants) se montent au minimum à 100 euros par personne et par

an », précise Evelyne Mas, responsable des achats. Mais le résultat le plus impressionnant concerne la réduction des nuisances sonores. « Nous avons fait appel à une société spécialisée en traitement acoustique, Delhom acoustique, qui a réalisé un travail exemplaire, et

même révolutionnaire ! », insiste Jean-Louis Potron. Après simulation de différents traitements possibles, une solution a été retenue : l'installation au plafond de panneaux en laine minérale de 50 mm d'épaisseur et de densité moyenne limitant la réverbération

sonore et de pièges à son sur les systèmes d'aspiration des chutes de papier. Résultat : « Une diminution de 7 à 8 dB sur l'ambiance de travail, qui est aujourd'hui de l'ordre de 80 dB. Et la décroissance spatiale est relativement rapide. On peut désormais y tenir une conversation normalement », commente Jean-Philippe Delhom, ingénieur acousticien. Une démarche qui a un coût : le traitement acoustique des 3 000 m² de locaux a atteint environ 140 000 euros. Et au total, les investissements dans la sécurité ont représenté 12% du coût du nouveau bâtiment. « La sécurité coûte de l'argent, oui, mais le retour sur investissement est certain », résume Jean-Louis Potron. « Dans le cas de la sécurité incendie, le retour se situe au niveau des assurances, revues à la baisse. D'autre part, le confort au travail augmente la productivité et les arrêts maladie sont moins nombreux », poursuit Loi Nguyen. « Les conditions de travail sont au "top" maintenant, confirme Liliane Jalabert, employée. C'est plus spacieux, plus calme, la climatisation nous a changé la vie, et par conséquent on travaille mieux. » Et d'autres aménagements sont imminents, comme l'installation de hottes aspirantes au-dessus des presses offset. Par les échanges qu'il a instaurés, le DU a initié un dialogue entre les différents acteurs qui perdure encore aujourd'hui. Et ce document étant fait pour évoluer en permanence, il mène à des améliorations continues.

Formation...

La formation du personnel à la sécurité fait l'objet d'investissements chaque année de la part de la SIA. Le budget consacré en 2006 est de 40 000 euros. Neuf personnes ont suivi une formation de secouriste et sept une formation au contrôle incendie cette année. Tous les chefs d'équipe, soit 8 personnes, ont par ailleurs leur Caces.

C. R.



La mise en œuvre du document unique dans les établissements de santé s'avère complexe, du fait de la multiplicité des activités professionnelles qui s'y déroulent et du grand nombre d'acteurs impliqués. Mais elle constitue une étape importante vers une amélioration continue de la qualité et de la sécurité. Illustration au centre hospitalier de Tarare (Rhône).

Un hôpital aux petits soins pour son personnel

Le centre hospitalier de Tarare est un établissement de proximité. Répondant aux besoins de santé de la population de la région de Tarare (environ 50 000 habitants), il comprend deux secteurs : un secteur hospitalisation d'une centaine de lits (médecine, chirurgie, obstétrique) et un établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (Ehpad) de 200 lits médicalisés, pour un effectif de 380 personnes. Dans le cadre de l'élaboration du document unique (DU) de l'établissement, Arnaud Boudilmi, gestionnaire de risques et responsable qualité, a dans un premier temps réalisé un retour d'expériences à partir des données de cinq établissements de santé (voir encadré). « Il a été très instructif et nous a servi dans la mise en place de notre démarche, souligne-t-il. La grande difficulté de mise en œuvre du DU vient de la multiplicité d'éléments à prendre en compte : la diversité des activités, la multiplicité des corps de métier, des acteurs, des processus, leur technicité, leur complexité. » D'où l'impératif d'organiser la démarche, de fixer des priorités dans son déploiement.

Une démarche collective et participative

Elle a ainsi été divisée en trois parties traitées successivement : le secteur hospitalier, le secteur administratif-logistique-technique et le secteur hébergement, qui est en cours.



Au centre hospitalier de Tarare, le document unique a été élaboré grâce à une démarche participative... Chaque risque a été identifié et hiérarchisé, afin d'organiser ensuite les actions.

Il a fallu identifier tous les risques, les hiérarchiser pour organiser ensuite les actions. Les principaux risques répertoriés en secteur hospitalier ont été les accidents d'exposition au sang (AES), les maintenances (de patients et de charges

inertes), l'organisation du travail (intérimaires, travail dans l'urgence...), les risques psychosociologiques et les manipulations de produits toxiques ou irritants.

Un groupe de travail représentant toutes les catégories

du personnel (DRH, gestionnaire des risques, médecin du travail, infirmière hygiéniste, responsable des services techniques, agent chef, cadre de santé, aide-soignante...) a été constitué. Le personnel a parallèlement été consulté et impliqué dans la démarche par des visites d'évaluation des risques en situation de travail.

Agir sur la gravité et la fréquence des risques

«Une démarche participative est indispensable pour être constructive. Sans les personnes du terrain, nous n'aurions rien pu faire d'efficace. L'information doit provenir des professionnels qui disposent des connaissances et de l'expérience de leur propre situation de travail et des risques qu'elle engendre», note Arnaud Boudilmi.

Le « mal de dos » étant la cause d'un grand nombre d'arrêts de travail, les risques liés aux manutentions ont été combattus sous tous azimuts. Les manutentions de patients ont été grandement réduites grâce à l'utilisation d'équipements dédiés. Ainsi, des matelas de transfert sont utilisés par l'équipe d'ambulanciers, au bloc, aux urgences et en radiologie, pour transférer un patient d'un brancard à une table. *«Quel que soit le poids de la personne, l'effort que nous devons fournir est bien moindre qu'auparavant»,* souligne Christian Gravière, brancardier.

La manutention des instruments en pré-désinfection après manipulation en bloc opératoire posait également des problèmes. *«Les bacs contenant l'eau, le produit désinfectant et les instruments chirurgicaux pèsent entre 10 et*

30 kg», souligne Marie-Noëlle Dupont, infirmière à la centrale d'approvisionnement des dispositifs médicaux stériles et réutilisables et représentante des infirmières dans le groupe de travail. Or *«la manutention des charges inertes était jusqu'alors peu prise en compte. Cela a constitué une nouveauté dans le cadre du plan de prévention»,* note Arnaud Boudilmi. Ainsi, un système de vidange des bacs a été installé et un chariot roulant à hauteur réglable est désormais utilisé pour leur transfert.

En termes de risque biologique, même si leur criticité⁽¹⁾ reste relativement importante, les AES ont nettement diminué avec l'emploi de plus en plus fréquent de matériel à usage unique. Lors de l'emploi de stylos injecteurs d'insuline par exemple, des désadaptateurs évitent tout contact direct des manipulateurs avec les aiguilles.

Le risque chimique est plus difficile à appréhender. *«Autant le risque biologique est présent à l'esprit, autant le risque chimique, dont les effets s'expriment souvent à long terme, est peu ressenti»,* commente Françoise Baud, infirmière hygiéniste. D'où la difficulté de faire appliquer certaines mesures de prévention comme le port des EPI (gants, lunettes, masques) lors de la désinfection des instruments. *«Tout changement implique des résistances, cela demande du temps, les messages doivent donc être répétés régulièrement»,* poursuit-elle. La réussite de la démarche passe donc aussi inévitablement par une communication suivie. *«Le document unique nous a apporté une méthodologie, de la rigueur et une vision plus globale, là où auparavant nous agissions essentiellement*



de façon ponctuelle pour régler les problèmes qui se posaient à nous. Elle a permis d'enseigner une culture d'analyse de risques», résume Françoise Baud.

Des enjeux multiples

Néanmoins, la mise en œuvre du DU n'est pas sans poser des problèmes. Elle demande notamment un investissement en temps de la part des différents acteurs, et il est parfois difficile de maintenir l'effort sur le long terme. Afin d'assurer l'efficacité de l'action, un module sur intranet permet une mise à jour en temps réel du DU en offrant à chacun la possibilité d'émettre ses observations. *«Faire vivre le DU n'est pas uniquement l'affaire du chef de projet, mais de tous les acteurs et ce de façon continue»,* souligne Arnaud Boudilmi.

Les enjeux d'une telle démarche sont multiples. Politiques et réglementaires, sécuritaires et économiques. Impliquer tout

le personnel dans un projet commun améliore le dialogue social. Les investissements consentis dans de nouveaux équipements réduisent le coût des arrêts de travail et de l'absentéisme, un plus dans l'optique de diminuer à terme le coût de l'assurance «risques statutaires». Le DU permet également de répondre à la réforme de la tarification à l'activité, qui vise à produire plus en gardant un bon niveau de sécurité et de qualité. Il sert de support lors des visites de délégués syndicaux ou de médecins du travail. Sans oublier que le travail sur les risques professionnels induit des effets sur les risques pour les patients, les deux s'articulant étroitement.

Même s'il est encore prématuré d'établir un premier bilan de la démarche de prévention des risques dans le CH de Tarare, les statistiques montrent que 17 accidents du travail avaient été recensés sur les trois premiers trimestres 2005 contre 10 AT sur la même période en 2006. Et *«au-delà*



© GUILLAUME PLISSON POUR L'INRS

La maintenance des patients est grandement facilitée par l'utilisation de matelas de transfert.

de l'obligation réglementaire que constitue l'établissement du DU, nous avons atteint d'autres objectifs: mener un projet visant à construire un plan général d'actions de maîtrise des risques professionnels, intégrer les risques professionnels dans une politique globale de gestion des risques et initier au sein de l'établissement une véritable culture du risque. Cela a d'ailleurs constitué un des éléments importants pour l'obtention en juin 2006 de notre certification V2 par la Haute Autorité de santé», conclut Arnaud Boudilmi.

1. Criticité : rapport gravité/fréquence

C. R.

DOSSIER
RÉALISÉ PAR
JEAN-PAUL
RICHEZ
CÉLINE
RAVALLEC



© GUILLAUME PLISSON POUR L'INRS

Les bacs contenant de l'eau, les produits désinfectants et les instruments chirurgicaux sont transportés sur des chariots roulants désormais réglables en hauteur.



© GUILLAUME PLISSON POUR L'INRS

Le risque biologique a pu être diminué, comme ici lors de la manipulation de stylos injecteurs d'insuline, grâce à l'utilisation de désadaptateurs.

Un retour d'expériences préalable

Afin d'optimiser la préparation de la démarche de prévention des risques au sein du CH de Tarare, Arnaud Boudilmi a préalablement initié un retour d'expériences auprès de cinq établissements de santé ayant déjà réalisé leur document unique: les centres hospitaliers de Versailles, d'Aubenas, de Bourges, de Saint-Laurent du Pont et les hospices civils de Lyon. Objectif: tirer des enseignements à partir des points positifs et des difficultés rencontrées lors de la réalisation des DU dans ces établissements, suivant les méthodologies propres à chacun. Un questionnaire a été envoyé aux cinq sites à la mi-juillet 2005. Bien que non exhaustives, les données recueillies ont permis de mettre en avant des lignes directrices dans le management et la méthodologie à adopter pour l'évaluation *a priori* des risques professionnels, parmi lesquelles: la définition claire du rôle de chaque acteur avant le début de la démarche, la sectorisation des actions, la nomination de référents dans chaque unité de travail pour améliorer la communication, la définition préalable des moyens et des budgets, un suivi régulier des indicateurs de résultats par le CHSCT.

Thèse professionnelle d'Arnaud Boudilmi « Démarche de prévention des risques professionnels dans les établissements de santé », promotion 2004-2006, École centrale de Paris